UNODC
United Nations Office on Drugs and Crime

STRATEGIE ONUDC

2021-2025

Crédits photographiques :

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, Service d'information des Nations Unies de Vienne, Programme de contrôle des conteneurs, Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (portail SHERLOC), programme mondial CRIMJUST, cours d'apprentissage en ligne sur les Règles Nelson Mandela, Programme des Nations Unies pour le développement (Ukraine), Nick Danziger pour la Section de la prévention, du traitement et de la réadaptation de l'ONUDC, Piotr Zarovski, Jaime Perez et Dean Calma.

Avertissement :

Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement les vues ou politiques de l'ONUDC ou des organisations qui ont contribué à sa rédaction et n'implique aucun aval de leur part.

Les appellations employées dans ce document, la présentation des données qui y figurent et les opinions qui y sont exprimées n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

STRATEGIE UNODC
2021-2025

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières 2

Préface 3

Stratégie de l'ONUDC 2021-2025 4

Le monde d'aujourd'hui 5

L'approche de l'ONUDC 8

Accomplir la mission 15

Annexe 20

PRÉFACE

Ms. Ghada Waly, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Photo : Dean Calma.

Notre monde change d'une manière qui dépasse ce que nous aurions pu imaginer. La pandémie mondiale a appauvri et fragilisé nos sociétés, creusant les inégalités aussi bien dans les pays et les régions qu'entre ceux-ci. Pour la première fois depuis des décennies, le développement, si vaillamment et durement gagné, a reculé.

Alors que partout dans le monde, les populations sont en proie à des difficultés sur fond de pandémie, les drogues, la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme n'ont jamais représenté de plus grands dangers. La pauvreté, l'insécurité et l'injustice exposent les femmes, les enfants et les hommes à des risques élevés d'exploitation et de maltraitance. Les jeunes voient avec déception et colère leurs perspectives d'avenir s'éloigner, tandis que les circonstances se liguent contre eux pour les empêcher de concrétiser leurs espoirs et leurs rêves.

Pour préparer l'avenir au-delà de la crise, les gouvernements doivent protéger les vies et les moyens de subsistance de ces menaces et renforcer l'état de droit en apportant des réponses intégrées afin de mieux se relever, de ne laisser personne de côté et de repartir sur des bases solides en vue de concrétiser les objectifs de développement durable. C'est dans cet esprit que je vous présente la nouvelle Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour la période 2021-2025.

Cette stratégie, qui est le fruit d'intenses consultations ayant duré toute une année, a été élaborée avec le personnel de l'ONUDC travaillant dans 120 bureaux répartis dans 83 pays, ainsi qu'avec nos États Membres et nos donateurs.

Elle vise à servir la mission centrale de l'ONUDC, à savoir contribuer à la paix et à la sécurité mondiales, au respect des droits humains ainsi qu'au développement en rendant le monde plus sûr face à la drogue, au crime, à la corruption et au terrorisme, et à adapter l'appui que nous apportons pendant la pandémie et au-delà. Elle sera notre guide pour conclure de nouveaux partenariats et renforcer ceux qui existent déjà ; autonomiser les femmes et les jeunes ; et tirer parti d'une culture d'apprentissage, d'évaluation et d'innovation, participant à l'édification de sociétés inclusives, équitables et justes, résistantes face aux menaces actuelles et prêtes à relever les difficultés mais aussi à saisir les chances de demain.

STRATÉGIE DE L'ONUDC 2021-2025

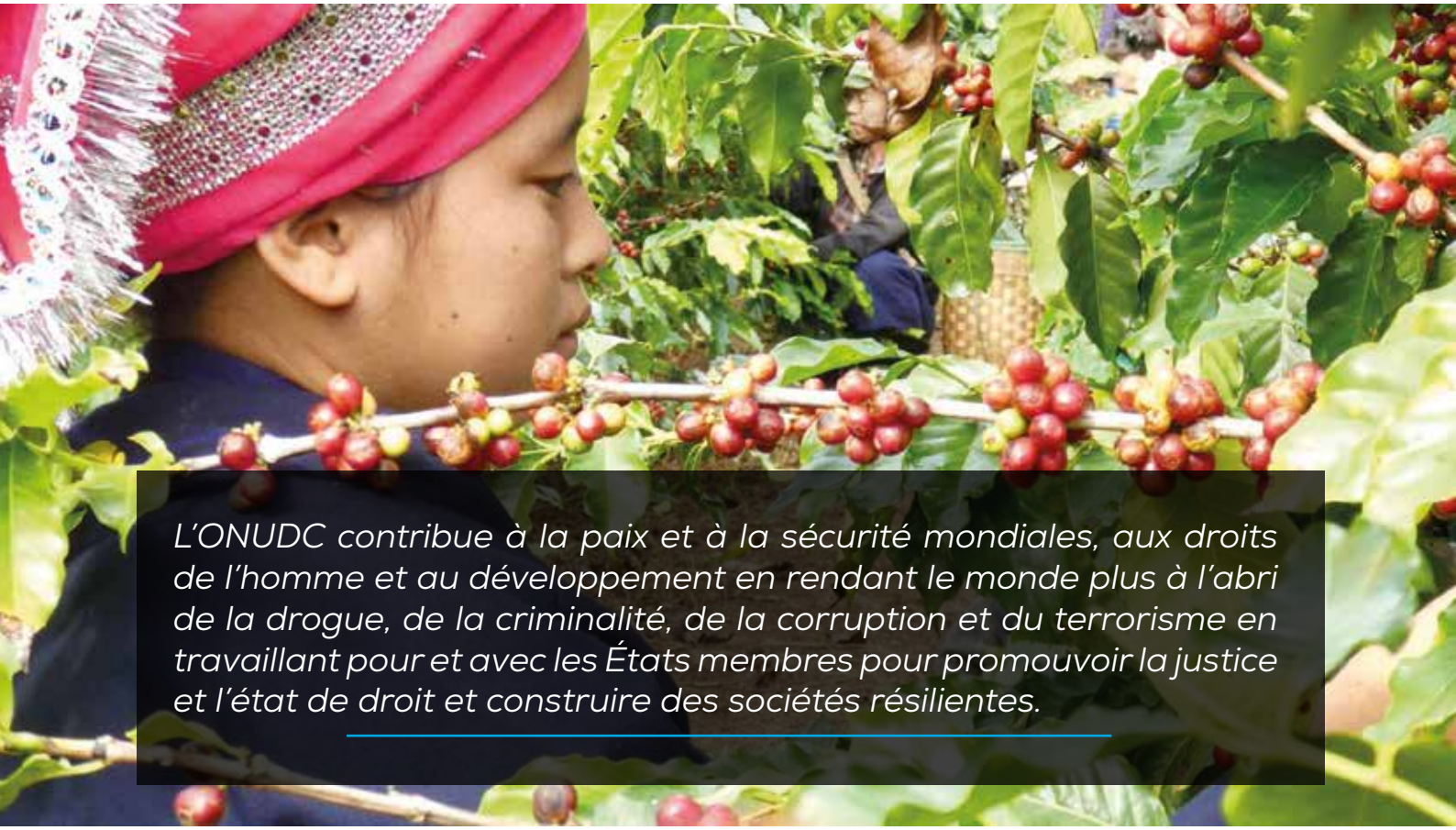

Au Myanmar, la culture du café remplace celle de l'opium. Photo : Jaime Perez.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mission de contribuer à la paix et à la sécurité mondiales, au respect des droits humains ainsi qu'au développement en rendant le monde plus sûr face à la drogue, au crime, à la corruption et au terrorisme. Pour cela, il œuvre pour et avec les États Membres afin de promouvoir la justice et l'état de droit et de construire des sociétés résilientes.

Alors que le monde change et que de nouvelles difficultés et de nouvelles possibilités se font jour, la présente stratégie a pour objet de donner à l'ONUDC toutes les chances de tirer parti de ses avantages uniques en vue de mener sa mission à bien. Avec ses mandats importants et complémentaires, l'Office se démarque d'autres entités agissant dans le même domaine : il est le gardien de conventions internationales et assure le secrétariat d'organes politiques mondiaux ; il réalise des travaux de recherche et des analyses de politiques probants ; et il bénéficie des compétences de spécialistes du monde entier et d'une présence étendue sur le terrain, grâce auxquelles il peut fournir une assistance spécialisée aux États Membres. La consolidation de la coordination et de l'intégration dans l'ensemble de l'ONUDC garantira que les travaux réalisés dans les domaines normatif, de la recherche et de l'assistance technique se renforcent et s'enrichissent mutuellement – l'objectif étant de repérer rapidement les nouvelles tendances et menaces, d'élaborer les réponses nécessaires et de diffuser ces connaissances et les mettre en pratique afin d'aider les États.

Les mandats de l'ONUDC englobent les domaines de la criminalité transnationale organisée, de la justice pénale, de la lutte contre la corruption, du contrôle des drogues et du terrorisme. L'Office est ainsi en mesure de proposer des solutions complètes aux difficultés interdépendantes que rencontrent les États Membres. Des institutions fortes, intègres et respectueuses du principe de responsabilité fourniront des réponses efficaces et un accès à la justice. Par ailleurs, des institutions efficaces sont essentielles pour favoriser des mesures équilibrées en réponse au problème des drogues. Grâce à l'Office, les mesures de lutte contre la criminalité, la corruption, le terrorisme et les drogues

peuvent être coordonnées au-delà des frontières nationales, nous aidant à assumer notre responsabilité commune à venir à bout de ces problèmes.

C'est dans ce contexte que l'ONUDC lance sa stratégie quinquennale, dans laquelle il est expliqué comment l'Office renforcera et intensifiera ses services et de quelle manière nous y parviendrons. La stratégie insiste sur notre engagement envers les droits humains, l'égalité des genres et l'avancement des femmes, ainsi que notre volonté de protéger les enfants et de mobiliser l'énergie transformatrice de la jeunesse. Elle décrit une approche axée sur les personnes qui vise à changer durablement les vies des plus vulnérables, y compris des personnes handicapées.

Le recours accru à des partenariats avec des parties prenantes très diverses sera essentiel pour assurer la réussite de cette stratégie. Une bonne communication, aussi bien en interne pour stimuler un enrichissement mutuel entre les domaines thématiques qu'en externe pour faire connaître les résultats de nos travaux, sera également cruciale.

Afin de mettre en œuvre et d'exécuter cette stratégie, l'ONUDC examinera et adaptera ses structures, systèmes et procédures internes pour que nous puissions utiliser toutes les capacités de notre personnel à répondre aux besoins en évolution constante des États Membres. Nous innoverons, nous tirerons parti des nouvelles technologies et nous instaurerons une culture organisationnelle fondée sur la confiance, le respect et le principe de responsabilité.

LE MONDE D'AUJOURD'HUI

En 2020, en l'espace de quelques mois, la pandémie de COVID-19 a transformé le monde de diverses manières et pesé sur le tissu socioéconomique comme cela ne s'était pas vu depuis plusieurs générations. Des millions de personnes ont perdu leur moyen de subsistance et, selon les prévisions, le PIB mondial devrait accuser un recul de 5 % en 2020. Sur la plupart des nouveaux marchés et dans la majorité des pays en développement, le revenu par habitant a diminué et près de 90 millions de personnes devraient basculer dans l'extrême pauvreté cette année . Après plusieurs décennies de progrès, le développement humain devrait reculer, et il faudra des années pour se relever de cette crise pluridimensionnelle .

Traite des personnes : pourcentage de cas avec des facteurs préexistants dont les trafiquants ont profité

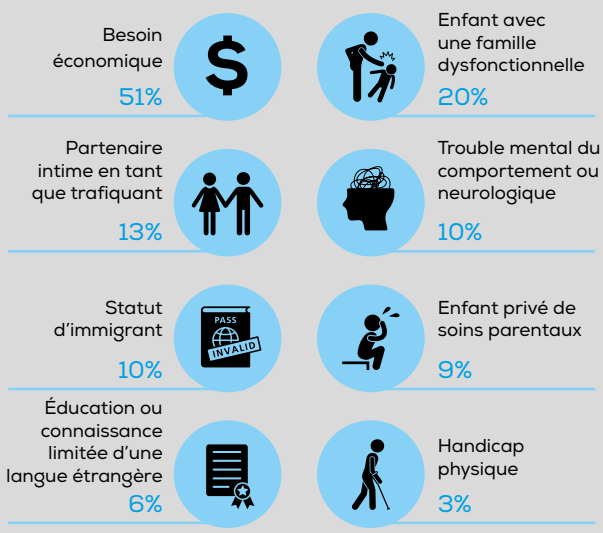

Source : Rapport mondial de l'ONUDC sur la traite des personnes, Collection GLOTIP de résumés d'affaires judiciaires.

Produits médicaux falsifiés : la criminalité à chaque étape

Source: UNODC Research Brief, „COVID-19-related Trafficking of Medical Products as a Threat to Public Health".

La pandémie a créé un terreau fertile sur lequel la criminalité peut prospérer. Le ralentissement de l'activité économique et les confinements qui y sont associés exacerbent également les vulnérabilités des groupes les plus défavorisés.

Les groupes criminels organisés s'imposent là où les États sont incapables de venir en aide aux personnes risquant le plus d'être laissées pour compte, et ils en profitent pour étendre leur emprise. Les cybercriminels ont le don de jouer avec les angoisses et les peurs de leurs victimes, exploitant le fait qu'un grand nombre de personnes télétravaillent, le plus souvent avec des systèmes de sécurité obsolètes.

Cette situation a également conduit à une augmentation des cas de maltraitance et d'exploitation des femmes et des enfants dans la cybersphère. La demande soudaine de produits médicaux en lien avec la pandémie de COVID-19 a creusé un écart entre l'offre et la demande, et les criminels

se sont engouffrés dans la brèche pour vendre des produits falsifiés qui ont eu des conséquences en termes de santé publique, touchant plus particulièrement les personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques . Il existe un risque que de grosses quantités de fonds publics, distribués dans le cadre du plan de relance économique à différents groupes cibles, soient volés ou détournés par des groupes criminels cherchant à infiltrer l'économie licite ou bien que ces fonds ne parviennent pas à temps aux bonnes personnes.

Les mesures de confinement ont accru les risques de violence domestique. Les marchés des drogues illicites se sont adaptés rapidement, exposant les usagers à de nouveaux dangers . Par ailleurs, du fait du manque d'accès aux moyens de prévention et de traitement, il est très probable que des personnes déjà marginalisées adoptent des pratiques de consommation plus néfastes et souffrent de troubles liés à l'usage de drogues.

La pandémie a exacerbé les problèmes tels que **la fragilité, la criminalité et le terrorisme, et fait ressortir les inégalités.** Les jeunes, dans l'impossibilité de satisfaire leurs besoins élémentaires, sont plus particulièrement susceptibles de sombrer dans la marginalisation. Ils peuvent être attirés par la criminalité, enclenchant ainsi un cercle vicieux de vulnérabilité.

Les activités criminelles font beaucoup plus de morts que les conflits et le terrorisme combinés, et la criminalité organisée est à l'origine à elle seule de presque le même nombre de morts que l'ensemble des conflits armés partout dans le monde .

La criminalité touche tous les secteurs de la société, mais ce sont les populations vulnérables qui paient le plus lourd tribut. Les jeunes, et en particulier les garçons, constituent la majorité des victimes de la criminalité organisée. Et si la plupart des victimes d'homicides sont des hommes, les femmes restent majoritaires parmi les victimes d'homicide commis par un partenaire.

La surpopulation carcérale

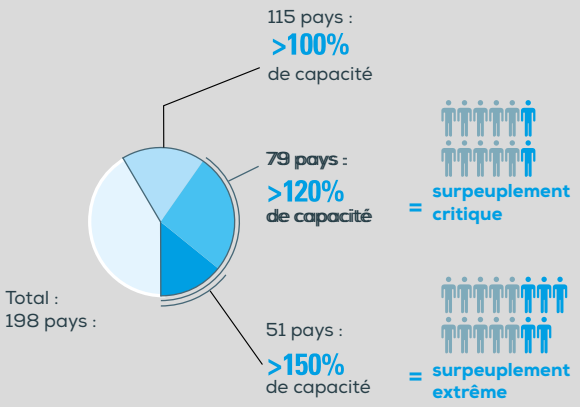

Source : Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/2016/10, 2016).

Soixante pour cent des victimes de la traite des personnes sont des femmes et des enfants, qui pour la plupart viennent de milieux socioéconomiques défavorisés. Les trafiquants de personnes migrantes exploitent le désespoir de celles et ceux qui fuient des situations de conflit, les effets du changement climatique et l'absence de perspectives économiques.

Partout dans le monde, **les systèmes de justice pénale** sont déjà débordés, ce qui se traduit par des retards dans le prononcé des jugements et donc par une impunité et l'érosion de l'état de droit. Là encore, ce sont les plus vulnérables qui subissent les plus lourdes conséquences du mauvais fonctionnement des systèmes de justice pénale. Les prisons surpeuplées, dont certaines accueillent de nombreux détenus en attente de leur procès, deviennent le théâtre d'actes de maltraitance, d'exploitation et de problèmes sanitaires. Les possibilités limitées de réadaptation et de réinsertion sociale peuvent conduire à des taux élevés de récidive. Alors que le nombre de femmes dans les prisons a proportionnellement augmenté ces dernières années, les prisons restent prévues avant tout pour une population masculine et, dans de nombreux cas, elles ne sont pas adaptées aux besoins des femmes.

Criminalité liée aux espèces sauvages : part de tous les incidents de saisie dans la base de données World Wildlife Seizures par catégorie taxonomique, agrégée (1999-2018)

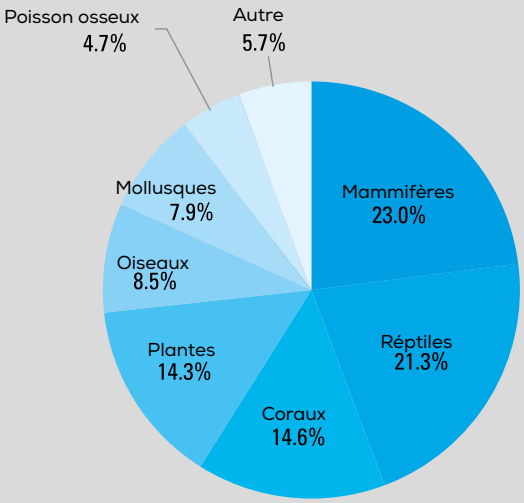

Source : ONUDC, base de données World Wildlife Seizures (World WISE).

La criminalité organisée est un frein à la prospérité et à la stabilité en ce qu'elle fragilise l'état de droit, perturbe le développement économique et viole les droits humains. Elle s'accompagne souvent de corruption, les fonctionnaires à tous les niveaux devenant des agents opérant contre la société. **La corruption** provoque la colère des populations dans de nombreux endroits du monde, ce qui se manifeste par de l'instabilité. Elle affaiblit les institutions, limitant l'accès aux services publics, détournant les ressources et rendant les interventions publiques moins efficaces, ce qui décrédibilise l'État. Combinée à un état de droit affaibli, elle décourage les investissements privés étrangers et nationaux, pourtant essentiels à la relève et à la croissance

économiques. Les économies illégales et les flux financiers illicites liés à différents types de marchés illicites sont un frein au développement économique, créent une concurrence déloyale et creusent les inégalités. L'infiltration de la criminalité organisée dans l'économie licite constitue un danger supplémentaire pour le développement économique, à l'instar de la menace croissante posée par la cybercriminalité.

La criminalité est également responsable de la destruction de la biodiversité de la **planète**. Des activités telles que l'abattage d'arbres forestiers, l'exploitation minière, le commerce des espèces menacées et la pêche, lorsqu'elles sont menées illégalement, détruisent les ressources et causent des dégâts qui ne seront peut-être pas effacés avant plusieurs siècles. Dans de nombreux pays en développement, ces ressources constituent la première source locale de moyens de subsistance. Des espèces entières sont en voie d'extinction à cause de crimes environnementaux.

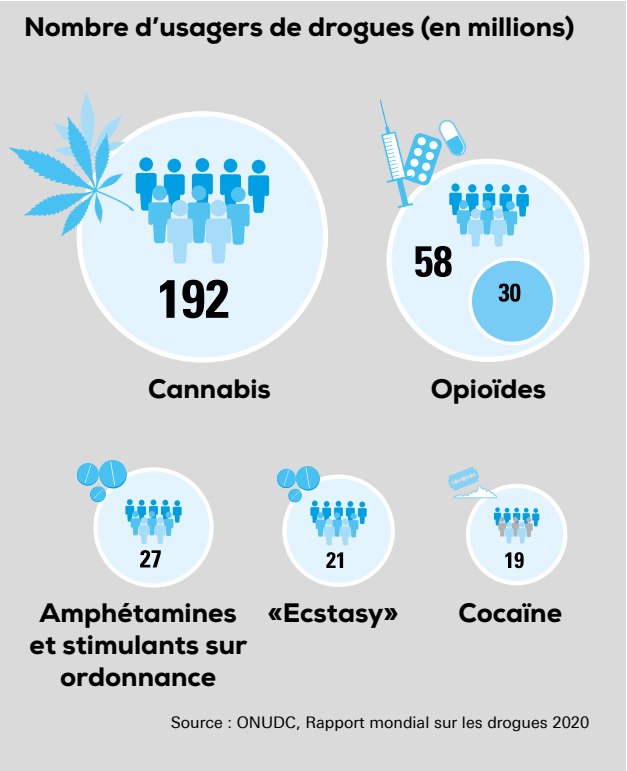

La criminalité organisée et la corruption continuent de menacer la stabilité ainsi que la paix et la sécurité, ce qui conduit à une escalade de la violence, à une intensification de la déstabilisation et à l'affaiblissement des États. Les marchés illégaux des drogues et des armes, entre autres, nuisent gravement aux efforts en matière de maintien de la paix et aux réformes du secteur de la sécurité dans certaines parties du monde. Ailleurs, le trafic de drogues exacerbe la violence des bandes criminelles. En outre, le marché des drogues illicites continue de fonctionner dans la clandestinité, y compris sur le darknet, et il profite de la corruption et de l'affaiblissement de l'état de droit .

Des groupes terroristes continuent de diffuser leur propagande annonçant l'effondrement de la gouvernance et menacent la sécurité de la population. La marginalisation socioéconomique, les inégalités croissantes et les violations des droits humains contribuent à créer des conditions exploitées pour promouvoir l'extrémisme violent susceptible de conduire au terrorisme. Le financement et les opérations des groupes terroristes reposent souvent sur des activités criminelles organisées, telles que la contrebande d'armes , le trafic de drogues et le blanchiment d'argent. Les groupes terroristes utilisent des méthodes et des techniques nouvelles et ils diversifient leurs modes de financement, de communication et d'opération, ayant recours à des cryptomonnaies, à des drones et à des plateformes de messagerie cryptées.

Des niveaux records de culture, de production et de trafic de drogues illicites font peser une lourde menace sur la sécurité, la santé et le bien-être des personnes et des collectivités.

L'usage de drogues se répand, en particulier dans les pays en développement, mû par de multiples facteurs tels que l'urbanisation, l'évolution démographique notamment caractérisée par une forte augmentation de la population jeune, et les inégalités socioéconomiques. Réduire l'offre de drogues est également devenu plus difficile, les marchés illicites devenant de plus en plus complexes. En plus des substances d'origine végétale, il existe désormais des centaines de drogues synthétiques dont beaucoup ne font pas l'objet d'un contrôle international, ce qui pose de nouvelles difficultés aux systèmes de santé publics. On a également constaté une rapide augmentation de l'usage à des fins non médicales de certains médicaments et les conséquences néfastes qu'il peut avoir. L'usage de drogues continue d'avoir des répercussions sur la santé et le bien-être des **personnes**. Si l'on note des progrès des interventions fondées sur des données factuelles en matière de prévention de l'usage de drogues, de traitement des troubles liés à cet usage et de prévention des effets nocifs associés, les groupes vulnérables sont toujours à risque. En général, les pays les plus pauvres et les personnes les plus pauvres de tous les pays paient un plus lourd tribut s'agissant des effets négatifs de l'usage de drogues. Les usagères et les usagers de drogues risquent d'être victimes de discrimination et rencontrent des obstacles supplémentaires dans l'accès aux soins de santé, y compris aux mesures de prévention, aux traitements et à la prise en charge du VIH. Dans son ensemble, le problème mondial de la drogue devient de plus en plus préoccupant et il devrait encore s'aggraver du fait de la pandémie de COVID-19.

La pandémie montre clairement que les difficultés que nous rencontrons touchent le monde entier. Les crises sanitaire, humanitaire et économique qui en résultent mettent gravement en danger le consensus multilatéral exprimé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La vulnérabilité des uns ouvre des perspectives aux autres : la pression exercée sur la gouvernance et la prestation de services stimulent les économies illicites, empêchant le relèvement dont le monde a besoin.

L'APPROCHE DE L'ONUDC

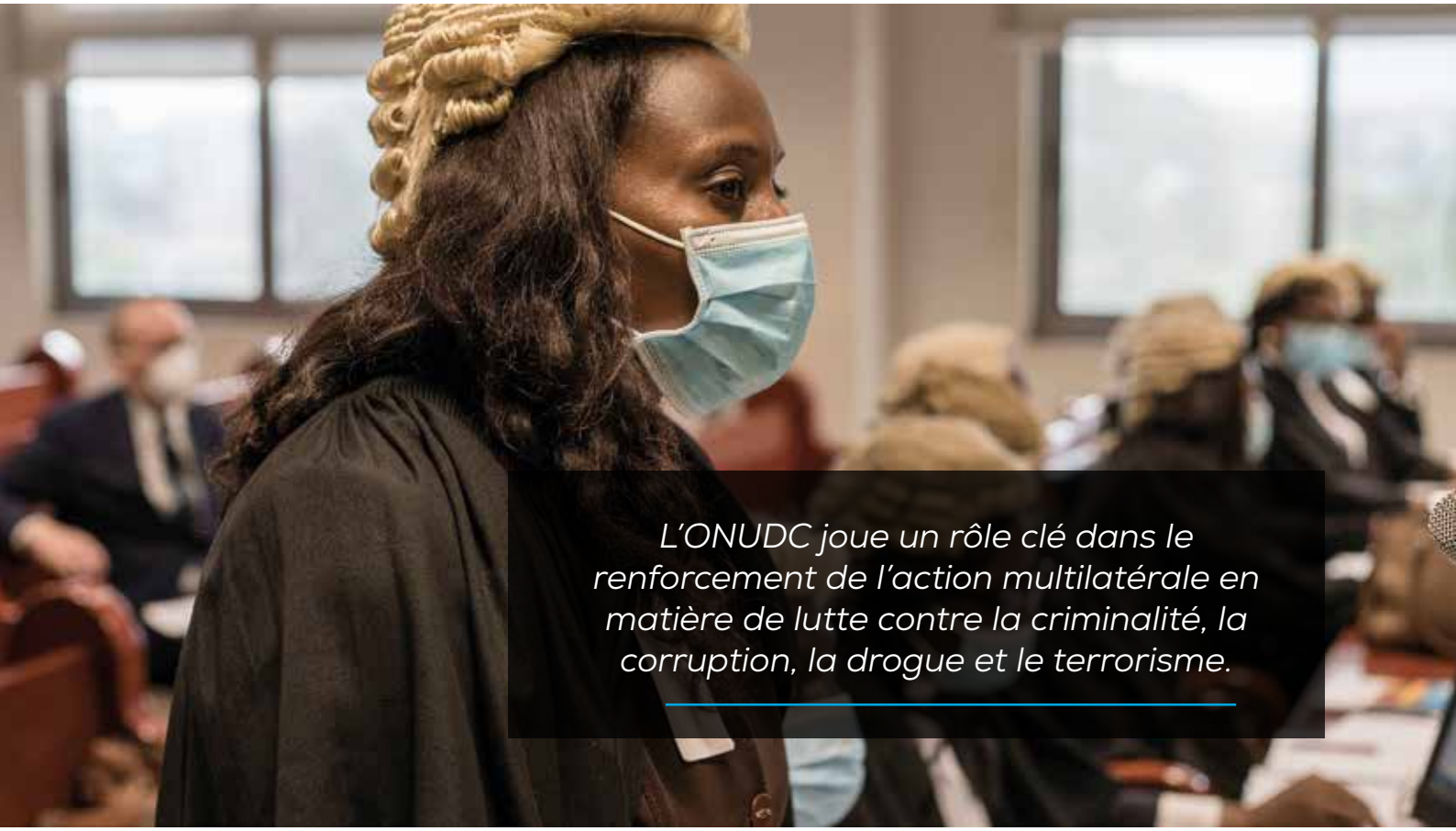

Au Ghana, en octobre 2020, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC a organisé le procès simulé d'une affaire de piraterie maritime. Photo : Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime.

L'ONUDC joue un rôle essentiel dans le renforcement de l'action multilatérale dans la lutte contre la drogue, la criminalité, la corruption et le terrorisme.

Pour aider les États Membres à apporter une réponse aux menaces et aux difficultés qui sont exacerbées par la pandémie de COVID-19, nous nous appuyons sur une vision et des compétences de spécialistes du monde entier, une large présence sur le terrain qui nous procure une connaissance des régions et des pays, et des recherches et des analyses de grande qualité. Cette approche intégrée fait fond sur les capacités existantes de l'ONUDC et porte sur des domaines d'intervention essentiels. Ses objectifs sont en particulier les suivants :

- Mettre à profit les compétences et les connaissances du **personnel** de l'ONUDC, y compris des personnes qui travaillent à Vienne et dans 83 pays, afin d'optimiser les résultats, de stimuler l'innovation et d'utiliser au mieux les capacités ;
- Aider à mettre en place des **institutions nationales** fortes et des réseaux régionaux qui veillent au respect de l'état de droit, luttent contre l'impunité et rendent justice à la population ;
- Appuyer l'élaboration de cadres l**égislatifs et politiques** qui soient souples, coordonnés et adaptés aux contextes particuliers ;
- Renforcer l'engagement participatif pluridisciplinaire afin de mettre en place des **communautés résilientes** ;
- Engager des partenariats avec les parties prenantes concernées afin d'optimiser les résultats.

Alors que les criminels et les terroristes jouent avec les **frontières** pour échapper aux mesures de détection, transporter leurs produits illégaux et cacher leur argent, aucun pays n'est en mesure de lutter seul contre la criminalité, les drogues, la corruption ou le terrorisme. L'une des grandes forces de

l'ONUDC est de rassembler les pays afin de permettre le transfert de connaissances, de compétences et d'informations, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Ce pouvoir de cohésion permet de relever des défis communs et de trouver des solutions efficaces sur les plans opérationnel, juridique et politique. Les atouts majeurs de l'ONUDC portent notamment sur les axes suivants :

- Appuyer l'action que les États mènent afin de **sécuriser efficacement les frontières, les ports, les aéroports et les espaces maritimes**. Nous y arriverons en aidant les États à ouvrir des bureaux de liaison aux frontières, à assurer le contrôle des conteneurs et des cargos dans les ports maritimes et les ports secs et dans les aéroports, à renforcer la détection de la criminalité et du terrorisme dans les aéroports et à lutter de manière globale contre la criminalité dans les zones maritimes nationales et en haute mer ;

- Faciliter l'échange d'informations et la coopération entre les services de police en appuyant l'action des **réseaux de services de détection et de répression** aux niveaux régional et mondial et en renforçant les capacités des praticiennes et des praticiens à mener des opérations conjointes et parallèles et à se doter des outils nécessaires afin de démanteler avec succès les groupes criminels transnationaux organisés ;

- Renforcer l'efficacité de la coopération internationale, y compris **l'extradition, l'entraide judiciaire et le recouvrement d'avoirs,** utiliser tout le potentiel des conventions internationales en appuyant la constitution de réseaux et le renforcement des capacités, et créer des outils pratiques et des bibliothèques de savoir ;

- Créer des plateformes destinées aux **partenariats multipartites** (y compris aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, tels que la société civile, le secteur privé, et les institutions régionales, nationales et locales concernées) afin d'appuyer encore plus les efforts déployés par les États Membres dans les domaines prioritaires.

Nous multiplierons les **approches intersectorielles** de questions essentielles pour répondre aux besoins des États Membres. Par exemple, dans le domaine des crimes environnementaux, l'ONUDC met déjà à profit son expertise pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et la corruption, et faire connaître les moyens de subsistance durables. Nous appuierons également les communautés dans la lutte contre les problèmes concomitants d'une urbanisation accrue, qu'il s'agisse d'insécurité ou de manque de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Nous réexaminerons nos programmes mondiaux, régionaux et nationaux afin de fournir aux États Membres une **aide globale qui réponde à leurs priorités.** À cette fin, nous élaborerons des stratégies régionales visant à aider les États Membres à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent.

Une **coordination accrue et plus systématique entre les domaines thématiques** nous permettra de tirer un meilleur parti de nos forces et de repérer les nouvelles tendances et menaces, de concevoir des réponses novatrices et fondées sur des données factuelles et de diffuser ces connaissances pour appuyer l'action des États.

Nous élaborerons une stratégie axée sur l'innovation afin de proposer des services plus efficaces et efficients aux États Membres en tirant parti des nouvelles technologies. Par exemple, nous continuerons de mettre au point des solutions pour tenir des réunions sous forme hybride, combinant participation en présentiel et en distanciel, pour que les débats soient plus inclusifs. Grâce aux technologies numériques, nous imaginerons de nouveaux moyens, ou nous améliorerons les moyens existants, pour fournir nos services aux États Membres et aux autres parties prenantes.

L'ONUDC exécutera ses mandats en veillant à la **cohérence de ses politiques** et s'assurera que ses interventions sont en adéquation avec les priorités et les besoins des États Membres, et notamment : i) il encouragera les synergies et tirera le meilleur profit possible de tous les domaines d'action ; ii) il aidera les États Membres à trouver l'équilibre entre d'une part les objectifs des politiques nationales et d'autre part les engagements arrêtés au niveau international et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs associés ; et iii) il s'intéressera aux incidences transfrontières et sur le long terme des politiques, en particulier pour les populations en situation de vulnérabilité.

Notre action sera articulée autour de **cinq grands domaines thématiques**, qui recouvrent à la fois des activités politiques et programmatiques.

Domaine thématique 1 :

ABORDER ET COMBATTRE LE **PROBLÈME MONDIAL DE LA DROGUE**

Principaux documents normatifs

Les trois conventions internationales sur le contrôle des drogues de 1961, 1971 et 1988.

La Déclaration ministérielle de 2019 adoptée à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, dans laquelle il était demandé d'accélérer l'application du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, de la Déclaration ministérielle conjointe de 2014 et de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 .

Au cours des cinq prochaines années, nous nous engageons à

Rechercher les liens existant entre le problème de la drogue et divers aspects du développement durable, de la paix et de la sécurité et des droits humains.

Aider les États Membres à respecter leurs engagements internationaux pris en matière de politique de lutte contre la drogue.

Améliorer l'accès au traitement des troubles liés à l'usage de drogues, à l'aide à la réadaptation, à la guérison et à la réinsertion sociale ainsi qu'aux services de prévention, au traitement et à la prise en charge des personnes atteintes du VIH/sida et de l'hépatite.

Prendre en compte les aspects relatifs aux droits humains et aux questions de genre, en particulier chez les populations vulnérables

Concentrer nos efforts en vue de comprendre les liens d'interdépendance entre le problème de la drogue et la criminalité transnationale organisée, y compris la cybercriminalité, la corruption, le trafic illicite, les flux financiers et le terrorisme.

Étendre le rôle et les capacités du laboratoire de l'ONUDC pour qu'il appuie les réponses programmatiques et politiques des États Membres dans la lutte contre le trafic de drogues et l'offre de services de santé.

Renforcer les capacités nationales des services de détection et de répression à lutter de manière durable contre les problèmes engendrés par les drogues.

L'ONUDC aidera les États Membres à concrétiser les engagements internationaux pris en matière de politique de lutte contre la drogue et à assurer le suivi dirigé par la Commission des stupéfiants, dans la perspective du bilan des progrès accomplis prévu en 2024. Il conclura des partenariats avec des entités du système des Nations Unies, des établissements universitaires et des institutions nationales et régionales intéressées dans l'objectif de parvenir à une position cohérente et il renforcera les capacités nationales de collecte des données ainsi que le suivi et l'analyse du problème mondial de la drogue. L'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données factuelles, respectueux des droits humains et prenant en compte les questions de genre sera ainsi facilitée. En particulier, nous intensifierons la mise en œuvre de la stratégie relative aux opioïdes dans les zones où leur trafic et leur usage abusif sont notables.

L'ONUDC augmentera la couverture et la qualité des services de prévention, de traitement, de prise en charge de l'usage de drogues et de réadaptation en œuvrant en faveur de services fondés sur des données factuelles, satisfaisant aux normes internationales de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'ONUDC et aux meilleures pratiques, s'appuyant sur la présence à Genève d'une ou d'un fonctionnaire chargé d'assurer la liaison. L'attention accordée aux populations vulnérables (y compris les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes en contact avec le système de justice pénale et dans des situations de crise humanitaire) sera intensifiée.

Le manque d'accès aux médicaments essentiels placés sous contrôle fera l'objet d'une attention renouvelée de la part de l'ONUDC. En partenariat avec le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et l'OMS, l'ONUDC concentrera ses efforts sur le renforcement du savoir-faire des gouvernements et des professionnels de la santé, conformément aux traités relatifs au contrôle des drogues.

L'ONUDC renforcera les capacités techniques et médicolégales des États Membres par l'élaboration et la diffusion de meilleures pratiques, la fourniture de normes de référence et d'outils d'identification des drogues et la fourniture d'un appui et d'une formation portant sur l'assurance de la qualité. Des systèmes d'alerte précoce cibleront plus particulièrement l'identification des nouvelles substances donnant lieu à un abus et la hiérarchisation de celles qui nécessitent une intervention nationale et internationale, aussi bien dans le domaine de la santé que dans celui de la détection et de la répression.

Coparrain du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'ONUDC aidera les États Membres à intensifier la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida en se concentrant sur les usagères et les usagers de drogues et les personnes qui se trouvent en prison ou dans d'autres milieux fermés. Nous participerons à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 en apportant des compétences techniques, des meilleures pratiques et en donnant aux communautés et aux organisations de la société civile les moyens d'agir.

L'ONUDC, y compris en partenariat avec le secteur privé, continuera de mettre ses compétences techniques au service du développement de moyens de subsistance durables et alternatifs pour les communautés dépendant de cultures destinées à alimenter le marché illicite de drogues. Ces communautés seront en mesure de constituer des coopératives fortes capables d'opérer une transition vers l'économie licite.

L'Office tirera parti de la complémentarité de ses mandats pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que pour appuyer la prévention de la criminalité et la justice pénale, pour aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de répression de la production, du trafic et de la vente de drogues.

Domaine thématique 2 :

PRÉVENIR ET COMBATTRE LA **CRIMINALITÉ ORGANISÉE**

Principaux documents normatifs

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les trois Protocoles s'y rapportant (le Protocole relatif à la traite des personnes, le Protocole relatif au trafic illicite de migrants et le Protocole relatif aux armes à feu) ;

Les trois conventions internationales sur le contrôle des drogues de 1961, 1971 et 1988.

Au cours des cinq prochaines années, nous nous engageons à

Faciliter le transfert de compétences dans le domaine de la mise en œuvre des mandats de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et d'autres organes directeurs.

Intensifier les efforts en vue de comprendre et de diffuser les connaissances utiles s'agissant de prévenir et de combattre la criminalité organisée, et notamment la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes, la contrebande d'armes à feu, le trafic de biens culturels et les formes nouvelles et émergentes de criminalité transnationale organisée, y compris celles qui concernent l'environnement.

Renforcer les capacités des États Membres à mener des opérations communes et parallèles en vue d'identifier et de démanteler les groupes criminels organisés.

Accorder une attention particulière à l'assistance sur place pour lutter contre la cybercriminalité et ses liens avec d'autres formes de criminalité organisée, la corruption, le financement du terrorisme et les flux financiers illicites.

Aider les pays à apporter une assistance aux victimes de la criminalité organisée et à protéger les témoins.

Aider les pays à élaborer leur législation et leur système de justice pénale afin de réduire l'impunité.

Nous continuerons d'appuyer les pays dans la mise en place d'un cadre législatif robuste contre la criminalité transnationale organisée et la formation de fonctionnaires des services de détection et de répression et des services de justice pour qu'ils soient en mesure de mieux enquêter sur ces crimes, d'engager des poursuites et de coopérer au niveau international, y compris pour recouvrer les produits illicites des crimes. Au niveau du système des Nations Unies, la ratification presque universelle des conventions concernées a appelé l'attention de la communauté internationale sur la coopération et le partage d'approches communes. Les résolutions adoptées par les organes intergouvernementaux ont facilité cette collaboration, y compris en ce qui concerne les types d'infractions anciens et nouveaux que commettent les groupes criminels organisés, tels que la cybercriminalité et l'exploitation minière illégale. L'ONUDC apportera un appui aux activités menées à l'échelle du système des Nations Unies en rapport avec la lutte contre la cybercriminalité et la prévention de celle-ci, et jouera un rôle essentiel pour faciliter la coopération entre les pays, y compris dans le cadre d'autres instances internationales consacrées à la criminalité organisée.

La criminalité organisée, le trafic de drogues, le trafic illicite de personnes migrantes, la contrebande d'armes à feu ainsi que la traite des personnes, le blanchiment d'argent, les crimes environnementaux et la cybercriminalité touchent toutes les régions du monde. Les expertes et les experts de l'ONUDC, au siège ou sur le terrain, appuieront les États Membres en renforçant leurs capacités à lutter contre ces crimes. Nous aiderons également à atténuer les facteurs structurels tels que la corruption, les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme et le détournement des techniques de communication modernes à des fins criminelles. La protection des droits des victimes et la mise en place de programmes d'assistance et de protection pour les victimes et les témoins seront au centre de nos efforts. De même, nous travaillerons avec de nouveaux partenaires, y compris des organisations de la société civile et le secteur privé. Enfin, nous encouragerons le recours à des techniques d'investigation novatrices et respectueuses des droits humains afin d'augmenter le nombre des opérations fondées sur le renseignement.

Domaine thématique 3 :

PRÉVENIR ET COMBATTRE LA **CORRUPTION ET LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE**

Principaux documents normatifs

La Convention des Nations Unies contre la corruption.

La déclaration politique devant être adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, prévue pour se tenir en 2021.

Au cours des cinq prochaines années, nous nous engageons à

Prendre des mesures accélérées efficaces dans le cadre de l'application de la Convention contre la corruption d'une manière qui soit pragmatique, créatrice de synergies et complémentaire afin d'obtenir des résultats concrets.

Aider les États Membres aux niveaux mondial, régional et national en donnant des conseils politiques et législatifs et en renforçant les capacités des acteurs de la lutte anticorruption.

Faciliter le transfert de compétences en matière de mise en œuvre des mandats de la Conférence des États Parties et d'autres organes directeurs.

Appuyer les États Membres afin qu'ils renforcent leurs connaissances sur l'ampleur et la dynamique de la corruption et les facteurs de risque associés.

Encourager l'adoption de solutions novatrices en matière de coopération internationale afin de prévenir et combattre la corruption, en particulier avec les établissements financiers internationaux et régionaux, y compris dans le domaine du recouvrement d'avoirs découlant du blanchiment d'argent.

En facilitant l'examen de l'application de la Convention contre la corruption, l'ONUDC a acquis une meilleure connaissance de la manière dont les États Membres l'appliquent. Il a ainsi été possible de constituer une bibliothèque de savoirs mondiaux et d'acquérir les connaissances nécessaires pour aider les États Membres à lutter contre la corruption. Nous intensifierons notre collaboration avec les États Membres afin d'appuyer, de favoriser et de coordonner la pleine application de nos mandats dans le domaine de la lutte anticorruption. Dans les années à venir, il sera nécessaire d'accorder une plus grande attention aux mesures de prévention de la corruption, y compris en tirant parti des nouvelles technologies, et aux mesures innovantes afin d'améliorer la coopération internationale et le recouvrement d'avoirs. Cela passera, notamment, par l'appui du réseau opérationnel mondial de services de détection et de répression chargés de la lutte contre la corruption basé à Vienne et la recherche de nouveaux partenaires dans la lutte anticorruption, tels que les organismes de contrôle et les parlementaires.

Nos efforts porteront notamment sur le renforcement des programmes spécialisés de lutte contre la corruption dans des secteurs tels que la santé et le sport. Une plus grande attention accordée à l'intégrité et à la transparence dans le domaine financier contribuera de manière substantielle au financement du relèvement de la crise causée par la pandémie de COVID-19. En travaillant étroitement avec les systèmes financiers pour garantir un meilleur contrôle des transactions suspectes, nous renforcerons notre compréhension collective des flux financiers illicites et nous pourrons mettre en place un cadre robuste pour les combattre. L'ONUDC mettra à profit ses partenariats avec des établissements financiers internationaux, d'autres organisations internationales, les secteurs privé et financier, le milieu universitaire et la société civile pour faire progresser la lutte contre la corruption.

L'ONUDC soutient les efforts du système des Nations Unies et de la communauté internationale tendant à intégrer de manière cohérente dans les programmes des Nations Unies, y compris au niveau national, les mesures visant à prévenir et à combattre la corruption en s'appuyant sur les équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenariats multipartites, ainsi qu'en prenant en compte les risques de corruption et les vulnérabilités dès le début des missions des Nations Unies. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, en 2021, nous donnera un plan d'action, posant les bases d'une stratégie visant à prévenir et à combattre plus efficacement la corruption.

Domaine thématique 4 :

PRÉVENIR ET COMBATTRE LE **TERRORISME**

Principaux documents normatifs

Les 19 instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme.

Au cours des cinq prochaines années, nous nous engageons à

Renforcer les systèmes de justice pénale des États Membres afin que les questions relatives à la prévention du terrorisme et à la lutte contre celui-ci soient traitées dans le respect de leurs obligations en matière de droits humains.

Aider à veiller à ce que les cadres juridiques des États Membres soient pleinement conformes sur le fond avec les 19 instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme.

Renforcer les mécanismes de lutte contre le financement des actes de terrorisme et de poursuites, y compris dans le cadre d'initiatives régionales et mondiales.

Œuvrer aux côtés des partenaires concernés en vue de prévenir l'extrémisme violent susceptible de conduire au terrorisme et apporter des solutions à ses causes profondes, en particulier chez les jeunes.

Renforcer la présence sur le terrain pour que les États Membres aient les moyens suffisants de répondre aux nouveaux problèmes en rapport avec le terrorisme et soutenir les victimes.

L'ONUDC aidera les États Membres à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en assurant la complémentarité et la coordination des efforts avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres entités participant au Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. Nous assurerons un appui au renforcement des lois, des capacités institutionnelles et de la coopération interinstitutions et transfrontière, et à la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action visant à prévenir et à combattre le terrorisme.

L'ONUDC centrera ses efforts sur les États Membres les plus durement touchés par la violence et le terrorisme, et dans lesquels les femmes, les filles, les garçons et les jeunes hommes sont de plus en plus marginalisés, en particulier dans les zones de conflit. Cela consistera notamment à analyser et à combattre les causes profondes de l'extrémisme violent et de la radicalisation qui peuvent conduire au terrorisme. Le succès reposera sur la capacité à tirer parti du potentiel des femmes et de la jeunesse à sensibiliser au terrorisme et à le prévenir. Pour cela, nous encouragerons la résilience des familles et le recours à de bonnes pratiques qui ont donné des résultats positifs dans les domaines de la prévention de l'usage abusif de drogues et de la criminalité. Pour accélérer la protection contre le terrorisme et la résilience, l'ONUDC renforcera ses partenariats avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies, d'autres entités des Nations Unies, des organisations régionales et la société civile. Il proposera un ensemble de réponses permettant de lutter contre le terrorisme avant le stade du système de justice pénale. L'ONUDC appuiera également l'application du principe de responsabilité pour les actes de terrorisme dans les systèmes juridiques nationaux en ce qui concerne les droits humains, ainsi que la réadaptation et la réinsertion en vue de prévenir de futurs actes.

L'ONUDC aidera les États Membres à lutter contre les menaces nouvelles et récentes liées au terrorisme. Il étendra ses domaines de compétences et accentuera sa présence sur le terrain afin de collaborer avec des organisations de la société civile, confessionnelles ou non ; d'appuyer les poursuites, la réadaptation et la réinsertion des combattants terroristes étrangers en faisant participer le système pénitentiaire ; de s'adapter aux nouvelles technologies, telles que l'utilisation par les terroristes des cryptomonnaies, des drones et des plateformes numériques, y compris en facilitant la collaboration avec le secteur privé ; et d'aider les enfants recrutés et exploités par les groupes terroristes et de soutenir les victimes du terrorisme.

Domaine thématique 5 :

PRÉVENTION DE LA **CRIMINALITÉ ET JUSTICE PÉNALE**

Principaux documents normatifs

Les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

La Déclaration de Kyoto de 2021, qui sera adoptée au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Au cours des cinq prochaines années, nous nous engageons à

Promouvoir l'application des normes en matière de prévention du crime et de justice pénale pour construire des sociétés pacifiques et garantir un accès à la justice et à des institutions efficaces, responsables et inclusives.

Apporter une assistance technique aux États Membres afin de renforcer les systèmes de justice pénale et de poser les bases nécessaires pour prévenir et combattre efficacement le trafic de drogues, la cybercriminalité, la criminalité organisée, y compris la criminalité maritime, et le terrorisme.

Renforcer la coopération entre les systèmes de justice pénale et d'autres secteurs publics et de la société civile pour prévenir et combattre efficacement la violence et la criminalité et réduire les vulnérabilités.

L'ONUDC est déterminé à promouvoir des politiques et des pratiques de prévention de la criminalité fondées sur des données factuelles. Nous appuierons le développement des connaissances, la conceptualisation et la mise en œuvre d'initiatives qui s'attaquent aux causes profondes de la criminalité et de la violence et renforcent la résilience au niveau local, en accordant une attention particulière à la jeunesse.

Nous appuierons les efforts des États Membres visant à réduire les niveaux d'impunité grâce à un meilleur fonctionnement des systèmes de justice pénale. L'ONUDC aidera les États Membres à renforcer les capacités des systèmes de justice pénale à faire répondre de leurs actes les délinquantes et les délinquants tout en respectant leurs droits humains et en leur garantissant un accès à l'aide judiciaire ; à réduire le recours à la détention provisoire ; à réduire la surpopulation carcérale en encourageant l'application de la proportionnalité des peines et les alternatives à l'emprisonnement ; à réduire la délinquance juvénile et à encourager la réadaptation et la réinsertion sociale des délinquantes et les délinquants ; et à répondre aux besoins spécifiques des victimes. Il faudra pour cela intensifier et élargir la coopération avec les autorités nationales chargées de la justice pénale pour aider à l'application des Règles Nelson Mandela sur la gestion des prisons et les Règles de Bangkok sur le traitement des prisonnières. Par ailleurs, nous conclurons des partenariats avec des organisations de la société civile, y compris des organismes médicaux philanthropiques, afin de proposer un meilleur accès à la santé pour tous et toutes dans les établissements pénitentiaires.

L'ONUDC accordera une attention particulière à la promotion de l'intégrité et du respect du principe de responsabilité des établissements concernés afin de renforcer la confiance que le public accorde aux systèmes de justice pénale. Nous intensifierons nos efforts en vue de renforcer les capacités des institutions de justice pénale à prévenir la violence, y compris à l'égard des femmes et des enfants victimes d'actes criminels. Nous intensifierons encore nos efforts afin de garantir la justice pour tous et toutes, y compris pour les personnes atteintes de troubles liés à la drogue, les groupes marginalisés, les minorités et les personnes handicapées. Pour y parvenir, l'ONUDC encouragera une coopération avec d'autres secteurs, dont les services éducatifs, sanitaires et sociaux, ainsi qu'avec les acteurs non gouvernementaux, afin de prévenir et de combattre efficacement la violence et la criminalité.

Le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en 2021, nous dotera d'un cadre d'action décrivant les engagements des États Membres dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la justice pénale pour les années à venir. L'ONUDC apportera son soutien aux États Membres, par l'entremise de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, afin de transposer les orientations données par le Congrès du crime en initiatives opérationnelles.

L'ONUDC présentera les enseignements tirés de l'expérience les plus récents et les meilleures pratiques du monde entier, y compris en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies numériques dans le contexte de la prévention de la criminalité et dans celui de la justice pénale, l'objectif étant d'accroître la réactivité, le respect du principe de responsabilité et la transparence des institutions. Il travaillera en partenariat étroit avec les organismes publics compétents, la société civile et les collectivités touchées dans les États Membres demandant une assistance.

ACCOMPLIR LA MISSION

Une femme agente de police maritime lors de la session de formation du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC tenue à Hulhumalé, aux Maldives. Photo : GMCP.

Les réformes en cours du système des Nations Unies visent à renforcer l'efficacité et l'efficience tout en aidant à revitaliser les solutions multilatérales répondant à des problèmes mondiaux. La stratégie de l'ONUDC s'appuiera sur les bases structurelles du programme de réforme du Secrétaire général, y compris le programme portant sur l'innovation, les données et les questions numériques, pour renforcer nos atouts, faisant ainsi de l'ONUDC une organisation plus agile et réactive.

CATALYSEURS D'EFFICIENCE : RATIONALISER LES PROCÉDURES, EXAMINER LES STRUCTURES

Dans le cadre des mesures actuelles visant à rationaliser les procédures et à renforcer l'efficience des activités, l'ONUDC **examinera sa structure organisationnelle, y compris la configuration de sa présence extérieure et des bureaux de liaison renforcés à New York et à Bruxelles, l'objectif étant qu'elle soit adaptée et durable.** Pour cela, il faudra également procéder à un examen du tableau d'effectifs à Vienne et sur le terrain en vue de se rapprocher des populations que nous servons. Nous cherchons également à renforcer notre coopération avec les entités des Nations Unies à Genève et à Nairobi. La rationalisation et le suivi du nouveau dispositif de délégation des pouvoirs resteront essentiels afin de nous rendre plus agiles et efficaces tout en garantissant le respect du principe de responsabilité par l'attribution claire et transparente des responsabilités.

L'ONUDC tendra vers l'excellence opérationnelle dans l'exécution de ses mandats, tirant parti des différents volets des réformes de l'ONU et passant aux étapes suivantes de la mise en œuvre du programme de réforme du Secrétaire général en favorisant des changements institutionnels sur le long terme fondés sur l'innovation, les données et les questions numériques.

Les mesures de transformation entreprises au niveau de l'organisation seront accompagnées d'une gestion continue du changement. Il sera essentiel de former le personnel et de lui donner les connaissances nécessaires pour qu'il exécute les programmes en mettant en œuvre des solutions de pointe et s'adapte à la nature évolutive des questions qui relèvent du mandat de l'ONUDC, ce qui nécessitera d'investir encore plus dans les capacités du personnel.

La stratégie de gestion axée sur les résultats appliquée aux programmes sera renforcée de sorte que nous puissions améliorer la gestion évolutive et obtenir de meilleurs résultats, tous les projets et programmes devant présenter clairement la manière dont seront mesurés les résultats et faire rapport sur la manière dont ces résultats contribuent à la réalisation des priorités stratégiques de l'Office. Cela permettra de garantir que les projets sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques et qu'il est possible de rendre efficacement compte de leurs résultats. Ainsi, leur capacité à s'adapter aux nouvelles difficultés et à accroître la durabilité sera améliorée.

L'ONUDC étudiera les données et les sciences comportementales et se renseignera sur leur éventuelle utilisation dans le cadre de ses activités afin de mieux cerner quels blocages en particulier empêchent les personnes d'adopter un certain comportement, dans le droit fil de la stratégie du Secrétaire général.

COMMUNAUTÉ D'ACTION

Les travaux de l'ONUDC sur le terrain ont toujours été une entreprise conjointe faisant intervenir divers acteurs locaux et guidée par les priorités des États Membres. Dans le cadre de la réforme de l'ONU, il est encore plus important que l'ONUDC tende vers une intégration plus cohérente et efficace avec le système des Nations Unies sur le terrain.

L'ONUDC, avec son réseau de bureaux extérieurs, renforcera sa collaboration avec le système revitalisé des bureaux de coordination du développement régional, des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. Cela consistera notamment à veiller à ce que les bilans communs de pays et les cadres de développement durable des Nations Unies prennent en compte les difficultés et les solutions liées aux domaines relevant des mandats de l'ONUDC qui sont étroitement liés à la concrétisation du Programme 2030.

PARTENARIATS

Le recours accru aux partenariats sera essentiel à la mise en œuvre de cette stratégie. Des partenariats flexibles et variés apportent une valeur significative à nos travaux car ils font appel à des formes innovantes d'assistance quand et où cela est nécessaire, renforcent l'appropriation par les pays et la durabilité et optimisent les effets.

Nous renforcerons la coopération systématique Sud-Sud en permettant la circulation du savoir faire et des compétences entre les pays rencontrant les mêmes difficultés. Nous explorerons plus avant tous les moyens de transmettre ces compétences y compris par des détachements de fonctionnaires des gouvernements nationaux et la mise en place de réseaux de coopération. Cela signifiera également que nous élargirons activement notre collaboration à des ministères et à des départements nationaux qui ne comptent pas parmi nos interlocuteurs habituels.

L'ONUDC continuera de développer son cadre de partenariats afin d'étendre son rôle d'animateur et de facilitateur de partenariats public-privé aux domaines des drogues, de la criminalité, de la corruption et du terrorisme. Faisant fond sur nos succès en matière de partenariats avec le secteur privé dans le domaine du développement alternatif, nous développerons également des partenariats avec le secteur privé dans les domaines de la lutte contre la criminalité organisée, la traite des personnes, la cybercriminalité, la criminalité maritime, et la corruption et la criminalité économique.

L'ONUDC a noué de bonnes relations de travail avec d'autres entités du système des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, fondées sur le principe de la complémentarité et évitant le chevauchement des activités. Parmi les partenaires habituels, on peut citer le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'OMS, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'UNESCO, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale des douanes et l'Académie internationale de lutte contre la corruption. Dans les années qui viennent, nous chercherons à consolider les partenariats existants avec, par exemple, la Banque mondiale, le Comité international olympique, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale pour les migrations et diverses organisations régionales agissant dans les domaines relevant de notre mandat.

Les partenariats avec la société civile sont essentiels pour s'assurer que les voix de nos partenaires sont entendues dans les processus intergouvernementaux et normatifs. Nous continuerons de faciliter la collaboration multipartite dans l'application des conventions, y compris la mise en place de dialogues constructifs avec la société civile, les milieux universitaires, les laboratoires d'idées et le secteur privé. Nous nous efforcerons d'accroître le nombre de plateformes régionales et nationales, rassemblant les représentantes et les représentants des gouvernements et de la société civile afin de

développer en commun des initiatives destinées à lutter contre la corruption et la criminalité organisée. Enfin, les cinq prochaines années verront une intégration systématique des partenariats avec la société civile dans tous les domaines d'intervention de l'ONUDC.

L'ONUDC a montré ses capacités à collaborer avec les milieux universitaires dans le cadre de son programme de recherche et du réseau du programme des instituts œuvrant dans le domaine de la prévention de criminalité et de la justice pénale. Il a également noué des partenariats avec des universités dans le cadre de la prévention de la corruption, de la lutte contre celle-ci et du renforcement de l'état de droit. Par ailleurs, le Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONUDC tend vers la conclusion de **nouveaux partenariats** avec des organismes nationaux et régionaux et avec des entités du secteur privé qui appuient l'utilisation de méthodes et de technologies innovantes.

Les partenariats permettent également de faire appel à des partenaires d'exécution pour les projets et les programmes de l'ONUDC quand ils peuvent apporter des compétences ou une portée que nous n'avons pour l'instant pas. Nous simplifierons notre cadre de collaboration avec des parties extérieures afin de rationaliser la manière de travailler avec des partenaires d'exécution plus divers.

INTENSIFICATION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE, DES POLITIQUES FONDÉES SUR DES DONNÉES FACTUELLES ET DE L'ANALYSE DES DONNÉES

Les programmes et les conseils techniques de l'ONUDC sont fondés sur des données factuelles robustes. Avec des capacités de recherche renforcées sur le terrain et un contrôle technique au siège, l'ONUDC améliorera la qualité et la pertinence des analyses qu'il réalise, contribuant à une meilleure conception des programmes et à l'obtention d'effets plus marqués. Par exemple, grâce à la fourniture régulière de données ventilées par sexe et à l'analyse de la disponibilité des traitements de la dépendance à la drogue, l'affectation des ressources à des services fournis dans des endroits où un accès est nécessaire sera facilitée.

L'ONUDC exploitera au mieux la valeur des données en tant qu'atout stratégique en faisant fond sur une analyse solide des données et en optimisant leur gestion, s'appuyant sur le personnel et la culture organisationnelle, des mécanismes robustes de gouvernance des données, des partenariats dans le domaine des données et un environnement technique solide.

Nous renforcerons l'utilité, l'accessibilité et l'exploitabilité des données et des analyses sur les drogues et le crime. Nous utiliserons les données provenant de sources habituelles et nous les associerons à des mégadonnées et à des données intelligentes, en utilisant des solutions novatrices, telles que des systèmes d'information géospatiale qui s'appuient sur des techniques et méthodes nouvelles comme l'intelligence artificielle. Grâce à des systèmes améliorés de détection, de traitement et de visualisation des menaces posées par la criminalité et les drogues et un système intégré de données, l'ONUDC sera en mesure de mieux identifier « les informations importantes sur les drogues et le crime, au moment où elles sont importantes », de manière à apporter des réponses politiques rapides et opportunes à tous les niveaux : national, régional et mondial.

COMMUNICATION

Le pouvoir de la communication, tant au niveau mondial que régional, sera un élément essentiel de la stratégie. L'ONUDC intensifiera la communication créative et innovante dans ses activités quotidiennes et l'utilisera pour accroître la visibilité, la responsabilité, le succès des programmes et la cohérence interne. À cette fin, nous avons l'intention d'investir plus dans les capacités de communication, tant au siège que sur le terrain.

Les approches de communication stratégique seront appliquées à la communication interne et externe, et elles définiront les flux de communication verticale et horizontale. S'agissant de la communication verticale, nous veillerons à ce que l'information circule aisément au siège et dans les bureaux extérieurs ainsi qu'à destination des partenaires et des bénéficiaires de nos projets. À l'avenir, tous les programmes seront encouragés à utiliser des formes de communication innovantes et créatives avec les parties prenantes afin d'améliorer et d'accroître la visibilité des initiatives.

La communication horizontale mettra l'accent sur une meilleure circulation de l'information entre les divisions de l'ONUDC, une meilleure communication avec les États Membres et des vecteurs plus fiables avec les entités du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Notre message sera ainsi plus cohérent et participera au renforcement des partenariats, conformément au projet du Secrétaire général.

Le plan de sensibilisation sera révisé afin de montrer l'impact que peut avoir l'ONUDC sur la vie des populations. Nous chercherons à atteindre le plus grand nombre de personnes possible et à avoir l'impact le plus tangible possible en communiquant avec divers publics cibles, en utilisant les outils les plus adaptés, à savoir une plus grande présence sur les réseaux sociaux comme cela est prévu dans le programme du Secrétaire général donnant la priorité

aux données numériques, un site Web actualisé, des supports de communication écrits et audiovisuels, et en organisant des manifestations et des campagnes. Il s'agira de mettre en avant les réalisations de nos opérations extérieures et des programmes mondiaux tout en soulignant le rôle important joué par nos pays partenaires, y compris les donateurs.

Nous examinerons notre politique relative aux publications afin de nous assurer que les produits de connaissance de l'ONUDC respectent les normes les plus élevées et correspondent aux besoins des publics cibles. La fourniture régulière d'informations précises et d'actualité sur les travaux de l'ONUDC sera essentielle pour faire de cette stratégie un succès.

MOBILISATION DES RESSOURCES

La mise en œuvre de cette nouvelle conception de nos activités, y compris une efficacité accrue et la capacité de répondre à des besoins nouveaux, nécessitera des ressources adaptées et flexibles. C'est la raison pour laquelle nous revoyons notre plan de collecte de fonds, conservant les donateurs et les partenaires traditionnels tout en prévoyant de diversifier notre base de donateurs et de l'élargir. Nous ouvrirons la mobilisation des ressources pour inclure des établissements financiers internationaux, le secteur privé et des fondations ainsi que des donateurs nationaux qui contribuent aux programmes de l'ONUDC dans leur propre pays. Les plans de collecte de fonds aideront à mettre les priorités des États Membres et les mandats et compétences de l'Office en corrélation.

L'ONUDC intensifiera sa collaboration avec des fonds d'affectation spéciale multipartites des Nations Unies, existants ou nouveaux, afin de s'assurer que les secteurs géographiques et les domaines thématiques prioritaires peuvent profiter de ces mécanismes de financement communs. Le recours à des fonds d'affectation spéciale multipartites étant appelé à devenir un aspect important des interventions programmatiques des Nations Unies au niveau des pays, l'ONUDC redoublera d'efforts pour participer à ces mécanismes, aussi bien au Siège de l'ONU que sur le terrain par l'entremise des coordonnateurs et coordonnatrices résidents.

La mobilisation des ressources réalisée par l'ONUDC consistera notamment à recenser en permanence les possibilités de financement, à organiser des séances d'information avec les donateurs actuels et potentiels, ainsi qu'à tenir des dialogues stratégiques de haut niveau avec des partenaires de financement. Les efforts accrus de l'ONUDC dans les domaines des partenariats et du cofinancement seront accompagnés d'une plus grande transparence financière et sur le fond en ce qui concerne les résultats obtenus grâce à une plateforme en ligne spéciale.

ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, l'ONUDC intègrera trois thèmes transversaux à tous ses programmes recouvrant les travaux normatifs et politiques, la recherche et l'assistance technique.

Ces trois thèmes sont les suivants :

a) Les projets et les programmes prennent en compte les **droits humains** et les principes d'égalité et de non-discrimination, de participation et d'inclusion. Les évaluations des risques axées sur les droits humains réalisées par l'ONUDC dans des situations de sortie de crise sont des exemples de la mise en œuvre de cette approche.

b) La Stratégie pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021) de l'ONUDC est pleinement mise en œuvre sous la direction d'une équipe chargée des questions de genre relevant du Bureau de la Directrice exécutive. Le principe de base de la Stratégie est que toutes les initiatives de l'ONUDC ont un effet positif sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes, et qu'elles encouragent une représentation et une participation égales des femmes dans tous les domaines thématiques. Pour garantir une mise en œuvre cohérente dans l'ensemble de l'ONUDC, des mécanismes d'intégration des questions de genre seront créés et un renforcement des capacités adapté sera proposé.

c) Une participation significative **des enfants et des jeunes**, leur autonomisation ainsi que leur protection deviendront une composante importante des travaux de l'ONUDC. Nous participerons aux efforts visant à garantir que la voix de la jeunesse est entendue dans les débats de politique internationale. Par ailleurs, nous intensifierons nos efforts en matière de coopération technique, ceux-ci étant prévus pour protéger, mobiliser et encourager le potentiel des jeunes comme agents du changement et de l'innovation. L'ONUDC élaborera un cadre pour garantir que ceci est fait de manière cohérente dans tous ses domaines d'action.

La prise en compte de ces trois engagements ne pourra se faire sans un encadrement, un respect du principe de responsabilité, et des ressources financières souples permettant d'agir sur la durée.

TRANSFORMER LA CULTURE ORGANISATIONNELLE

Dans le droit fil des réformes de l'ONU, l'ONUDC redoublera d'efforts en faveur d'une représentation géographique équitable et de la parité des genres dans son tableau d'effectifs, en plus d'appliquer la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Il intensifiera et gardera ouvertes ses voies de collaboration avec les États Membres afin de maintenir le haut niveau **de confiance, de respect et de responsabilité** de l'Office partout, à tous les niveaux et à tout moment, y compris au sein de son personnel et avec ses partenaires.

L'Office examinera et améliorera les processus d'assurance de la qualité à l'échelle de l'Organisation et renforcera une **gestion du risque** efficace afin d'identifier et d'atténuer les effets de certains évènements susceptibles d'avoir des incidences négatives sur sa capacité à exécuter ses mandats et à atteindre ses objectifs stratégiques. L'ONUDC donnera également à son personnel les moyens de prendre des risques calculés lorsqu'ils peuvent déboucher sur des avantages non négligeables pour les personnes que nous cherchons à servir.

Répondant aux objectifs des réformes du Secrétaire général, l'ONUDC cherchera **à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles** commises par des membres du personnel des Nations Unies, ce qui consiste notamment à sélectionner les personnes présentant leur candidature à des postes, à proposer des formations, à informer, à réaliser des évaluations des risques et, lorsqu'une éventuelle faute a été signalée, à répondre de manière efficace et à protéger les victimes potentielles. Ainsi, l'Office favorisera un **environnement de travail respectueux** dans lequel les comportements interdits n'ont pas cours, où une **tolérance zéro** est appliquée envers tout type de discrimination ou de harcèlement, en particulier de harcèlement sexuel, et où l'inaction n'existe pas. Il agira rapidement en cas de faute, et ce principe sera pleinement appliqué à Vienne comme sur le terrain.

L'Office instaurera une **culture d'accompagnement et de mentorat** professionnels afin que les transitions rendues nécessaires par les nouveaux mandats de l'ONUDC se fassent sans heurt. Grâce à une approche coordonnée d'accompagnement, le changement se produira à plusieurs niveaux, pour l'ensemble des fonctions et des rôles. Cette stratégie d'apprentissage collaborative, systémique et axée sur les solutions instillera un processus créatif et incitant à la réflexion, donnant aux fonctionnaires de nouvelles compétences pour qu'ils aillent plus loin.

Afin de créer un environnement de travail favorable et axé sur les résultats, l'ONUDC renforcera l**es fonctions de surveillance et de communication des informations au niveau des projets et des programmes, et renforcera la planification pour faire en sorte que des cadres de résultats flexibles et adaptables permettent la mise en place de boucles de formation continue.**

L'ONUDC renforcera sa **fonction d'évaluation indépendante** afin d'être e0 de responsabilité tout en accroissant l'efficacité et la pertinence des programmes à venir. Il réalisera des **évaluations** dans tous les domaines relevant de son mandat, et il utilisera les résultats des évaluations et de la surveillance pour fournir des informations à un niveau global, par exemple dans le cadre de métasynthèses. L'utilisation d'outils et de systèmes en ligne novateurs garantira que les évaluations soient adaptées aux problèmes en évolution constante, tels que la pandémie de COVID-19, et débouchent sur des recommandations concrètes.

L'ONUDC continuera d'investir dans une **planification efficace,** fondée sur des données factuelles, des prévisions pour la période en cours , des données de surveillance et les **résultats des évaluations indépendantes.** Il renforcera encore les structures innovantes en ligne et les systèmes dynamiques afin de mettre en place une culture qui soit fondée sur des données et des éléments factuels et qui soit transparente, contribuant à une collaboration complète et à une coopération entre et au sein des bureaux extérieurs et du siège.

L'ONUDC transformera sa culture et deviendra un office dans lequel les décisions sont prises sur la base de données factuelles émanant de sources variées. Les relations entre le suivi, la recherche et l'évaluation seront renforcées par la création progressive d'un **réseau de connaissances** à l'appui d'une culture organisationnelle qui encourage l'autoréflexion critique et l'innovation.

Le retour d'information sur la performance, les recherches menées en interne et les constatations des organes de contrôle et des évaluations serviront à mettre en place une **organisation apprenante** qui n'a pas peur de prendre des risques fondés sur un jugement solide mais qui dans le même temps n'oublie pas de tirer les enseignements de ses échecs.

CONCLUSION

La présente stratégie est un engagement qui se fonde sur l'existence de partenariats politiques et financiers et d'une collaboration continue. Non seulement elle s'appuiera sur notre positionnement unique qui englobe la paix et la sécurité, les droits humains et le développement, mais elle nous permettra également d'aider les États à créer des communautés unies, sûres et résilientes et à les renforcer. Le renforcement de l'état de droit aux niveaux national et international, la lutte contre la corruption et le trafic illicite, l'amélioration de l'accès à la justice et une approche de l'usage de drogues axée sur la santé sont autant de facteurs favorisant le développement.

Nous mesurons la confiance accordée à notre capacité d'exécuter nos mandats fondamentaux et à exercer nos compétences et nous y sommes attachés. Toutefois, nous croyons également que nous devons rester au fait de notre époque et participer à la résolution des nouveaux problèmes qui se font jour. La stratégie a donc pour vocation d'être à la fois un socle et un tremplin pour nous aider à progresser au cours des cinq prochaines années. Nous consoliderons notre rôle central dans la lutte contre les drogues, la criminalité, la corruption et le terrorisme, mais nous explorerons également de nouvelles manières de travailler et de répondre aux nouveaux problèmes qui se trouvent au confluent de nos mandats. Nous travaillerons de concert avec des partenaires du système des Nations Unies afin de contribuer aux efforts des États Membres en vue de concrétiser les objectifs de développement durable.

La stratégie sera mise en œuvre dans le complet respect des réformes du Secrétariat des Nations Unies entreprises par le Secrétaire général. En particulier, l'Office saisira les possibilités qu'offre la réforme du système de gestion d'être plus efficace et de renforcer les partenariats. Pour y parvenir, nous devrons déployer les bons outils, nous concentrer sur le bon objectif et maintenir le niveau de durabilité adéquat.

L'ONUDC s'est développé grâce à sa capacité d'obtenir des résultats de qualité. La stratégie trace la voie à suivre pour que nous consolidions nos compétences de base, que nous explorions de nouveaux domaines qui correspondent clairement à des besoins définis et que nous obtenions des résultats du niveau de l'excellence. Nous devons nous engager à atteindre les objectifs, à concrétiser les aspirations et à faire connaître en toute transparence nos résultats, nos succès et nos revers à nos parties prenantes.

Nous savons que notre route vers la reconstruction d'un monde meilleur sera semée d'embûches et que nous devrons faire des choix délicats pour pouvoir être dignes des attentes collectives. Il s'agit d'une stratégie ambitieuse dans une période difficile, et nous ne doutons pas que nous pourrons accomplir notre mission grâce à notre expertise, qui n'est plus à prouver, et aux compétences de notre personnel.

ANNEXE

En Indonésie, formation de l'ONUDC sur la prévention et le traitement de l'usage de drogues et la réadaptation.
Photo : Nick Danziger pour la Section de la prévention, du traitement et de la réadaptation de l'ONUDC.

EXEMPLES DE RÉSULTATS ET DE PRODUITS ESSENTIELS

1. Aborder et combattre le problème mondial de la drogue

Résultat 1 Amélioration du suivi et de l'analyse du problème mondial de la drogue

1.1 Accès accru à des données et à des analyses pertinentes et fiables et utilisation accrue de celles-ci aux niveaux mondial, régional et national, y compris dans le cadre de la production en temps utile du Rapport mondial sur les drogues et d'autres analyses en fonction du contexte.

1.2 Utilisation d'une nouvelle version du questionnaire destiné au rapport annuel et d'outils novateurs afin de disposer de données actualisées.

Résultat 2. Amélioration de la qualité et de la couverture de la prévention, du traitement et de la prise en charge de l'usage de drogues et des services de réadaptation, avec une attention particulière pour les jeunes, les femmes et les personnes dans des situations de vulnérabilité

2.1 Accès accru à des programmes de prévention fondés sur des données factuelles, en particulier pour les familles, les écoles et la jeunesse.

2.2 Accès accru à des traitements, une prise en charge et des services de réadaptation de qualité fondés sur des données factuelles pour les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues.

Résultat 3. Amélioration de l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales et de leur utilisation, et prévention de leur détournement à des usages non médicaux

3.1 Renforcement de la sûreté et de la spécialisation des chaînes d'approvisionnement en substances placées sous contrôle à des fins médicales, et renforcement des capacités du secteur de la santé à assurer l'application du cadre réglementaire régissant l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales.

3.2 Renforcement de la visibilité et des partenariats en ce qui concerne l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales.

Résultat 4. Renforcement des capacités médicolégales et des systèmes d'alerte précoce en place, en particulier ceux qui concernent les nouvelles substances psychotropes

4.1 Appui accru et élargi aux services médicolégaux nationaux afin de guider les politiques et les programmes sur les questions liées aux drogues.

4.2 Fourniture d'une aide intégrée à la création de systèmes d'alerte précoce, en particulier pour les nouvelles substances psychotropes.

Résultat 5. Amélioration de la couverture de services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH fondés sur des données factuelles pour les personnes faisant usage de drogues et pour les personnes se trouvant en prison et dans d'autres milieux fermés

5.1 Accès accru à des services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH pour les personnes faisant usage de drogues.

5.2 Accès accru à des services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH pour les personnes se trouvant en prison et dans d'autres milieux fermés.

Résultat 6. Mise en œuvre de programmes de développement alternatif renforcés et mieux ciblés

6.1 Renforcement des partenariats avec la société civile et le secteur privé en vue d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits issus du développement alternatif.

6.2 Appui accru à l'élaboration de plans nationaux et régionaux portant sur le développement alternatif et les moyens de subsistance durables, en accordant une attention particulière aux communautés marginalisées et vulnérables.

Résultat 7. Renforcement de l'efficacité des mesures de justice pénale dans la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment des profits en découlant

7.1 Renforcement des cadres juridiques nationaux relatifs au contrôle et au trafic des drogues.

7.2 Renforcement des mesures opérationnelles afin d'identifier et de démanteler les réseaux de trafic de drogues et de précurseurs, y compris par un renforcement des contrôles aux frontières maritimes, aériennes et terrestres.

7.3 Renforcement de la coopération internationale et de l'échange d'informations sur des questions opérationnelles et d'assistance juridique relatives à la prévention de l'offre de drogues illicites.

7.4 Capacités accrues à mener des investigations financières afin d'appuyer le ciblage du trafic de drogues, des produits du crime et du blanchiment d'argent.

7.5 Renforcement des capacités des services de détection et de répression et du système judiciaire à enquêter sur les affaires de trafic de drogues, à poursuivre les responsables et à les juger.

Résultat 8. Renforcement de la coopération internationale par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires afin qu'elle accomplisse ses fonctions normatives dans le cadre des trois conventions internationales sur le contrôle des drogues

8.1 Facilitation de la participation sans exclusive des parties prenantes intéressées, dont la société civile, aux travaux de la Commission, y compris à distance.

8.2 Facilitation au sein de la Commission de l'échange d'informations et de connaissances entre les États et les organes fondés sur des traités (Organisation mondiale de la Santé, Organe international de contrôle des stupéfiants) sur les engagements découlant des politiques internationales et l'inscription de substances au titre des trois conventions internationales relatives aux drogues.

2. Prévenir et combattre la criminalité organisée

Résultat 1. Élaboration et mise en œuvre de cadres juridiques, de politiques et de programmes plus efficaces de lutte contre la criminalité transnationale organisée, en application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

1.1 Appui accru à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses organes subsidiaires.

1.2 Facilitation du fonctionnement efficace du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant.

1.3 Renforcement des capacités à mettre en œuvre une réforme institutionnelle et législative aux niveaux national et régional en conformité avec la Convention contre la criminalité organisée et les Protocoles s'y rapportant.

1.4 Appui accru aux processus gouvernementaux relatifs à la cybercriminalité.

Résultat 2. Amélioration de la capacité à enquêter sur les affaires liées à la criminalité organisée, à poursuivre les responsables et à les juger, et de l'assistance aux victimes

2.1 Appui au renforcement de la coopération transfrontière en matière de justice pénale afin de désorganiser et de démanteler les groupes criminels organisés et de traduire les responsables en justice.

2.2 Capacité accrue à fournir une assistance aux victimes de la criminalité organisée et à les aider à se réintégrer dans la société.

2.3 Capacité accrue du ministère public et du système judiciaire à poursuivre les responsables dans les affaires de criminalité organisée et de criminalité financière et à les juger.

2.4 Capacité accrue à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes efficaces pour combattre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les flux financiers illicites.

2.5 Appui accru aux enquêtes, aux poursuites et au jugement d'affaires concernant l'environnement.

Résultat 3. Établissement de mécanismes de collecte et d'analyse systématiques des données afin de suivre les tendances et les caractéristiques des activités de criminalité organisée

3.1 Appui accru au suivi des nouveaux modes opératoires des réseaux criminels organisés.

3.2 Fourniture d'un ensemble complet de mesures pour collecter des données sur les flux financiers et le trafic illicites d'armes afin d'éclairer les réponses du système de justice pénale.

Résultat 4. Efficacité accrue de la lutte contre la cybercriminalité

4.1 Fourniture d'un appui fonctionnel aux mécanismes de coopération internationale de lutte contre la cybercriminalité.

4.2 Fourniture d'une assistance au renforcement des capacités spécialisées à lutter contre la cybercriminalité par la prévention, la détection, la poursuite des responsables et leur jugement.

3. Prévenir et combattre la corruption et la criminalité économique

Résultat 1. Capacité des cadres juridiques, politiques et institutionnels des États à prévenir et à combattre les risques liés à la corruption et à la criminalité économique conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption et aux recommandations de son mécanisme d'examen, y compris par la promotion d'une gestion transparente des finances publiques et des marchés publics

1.1 Fourniture de services d'appui juridiques, politiques et programmatiques aux pays afin qu'ils préviennent et combattent la corruption, y compris par la promotion d'une gestion transparente des finances publiques et des marchés publics.

1.2 Fourniture d'une assistance aux pays aux fins de la mise en place d'institutions robustes de lutte contre la corruption, ainsi que de mécanismes ou d'organismes chargés de superviser leurs résultats.

1.3 Fourniture d'un appui accru en vue du renforcement de l'intégrité du système judiciaire et d'autres acteurs du système de justice pénale.

1.4 Capacité des pays à suivre une approche axée sur les risques lors de l'élaboration de réponses à la corruption dans tous les secteurs, y compris la santé et l'environnement.

Résultat 2. Mesures efficaces prises par les praticiens et les praticiennes et les autres parties prenantes afin de prévenir et de combattre la corruption et la criminalité économique

2.1 Mise à niveau par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des connaissances et des compétences des praticiens et praticiennes et des parties prenantes dans les domaines de la détection, de la prévention, de la réalisation d'enquêtes, du jugement des responsables et de la lutte contre la corruption et la criminalité économique.

2.2 Fourniture d'un appui aux organisations de la société civile, aux médias et aux milieux universitaires pour qu'ils participent activement à la prévention et au combat de la corruption.

2.3 Appui accru aux systèmes financiers nationaux aux fins de la prévention et de la lutte contre la corruption et la criminalité financière.

2.4 Intégration cohérente des mesures de lutte contre la corruption dans les stratégies nationales de développement et les programmes d'assistance technique, y compris par l'entremise des équipes de pays des Nations Unies.

Résultat 3. Mise en œuvre, par les décideurs et les décideuses, les praticiens et les praticiennes et les autres parties prenantes, de solutions innovantes fondées sur les connaissances afin de prévenir et de combattre la corruption

3.1 Capacité accrue à produire et à analyser des données sur la corruption et la lutte contre la corruption et à utiliser les mécanismes de recherche et de suivi pour éclairer la prise de décisions dans le contexte de la Convention des Nations Unies contre la corruption et l'objectif de développement durable no 16.

3.2 Appui à la réalisation d'études et de rapports nationaux sur la prévalence et les caractéristiques de la pratique des pots-de-vin et d'autres formes de corruption.

3.3 Éléments factuels sur les liens entre corruption, commerce illégal et activités criminelles organisées pour éclairer la prise de décisions aux niveaux national, régional et international.

Résultat 4. Coopération accrue au sein des institutions publiques et entre celles-ci aux niveaux local, régional et international afin de prévenir et de combattre la corruption, y compris dans les affaires de recouvrement d'avoirs

4.1 Fourniture d'un appui aux pays aux fins de la réalisation d'opérations parallèles et de la coordination d'initiatives politiques visant à lutter contre les flux financiers illicites liés aux produits de la corruption.

4.2 Fourniture d'un appui aux États Membres aux fins du traçage, de la saisie, du gel, de la confiscation et de la restitution des avoirs volés par des fonctionnaires dans le cadre d'actes de corruption.

4.3 Fourniture d'un appui à une coordination renforcée de l'assistance technique anticorruption entre les pays destinataires et les prestataires d'assistance multilatérale et bilatérale.

Résultat 5. Participation accrue des États Membres aux processus intergouvernementaux en vue d'accélérer l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et la réalisation de l'objectif de développement durable no 16

5.1 Fourniture d'un appui à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, en vue de faire avancer le programme de lutte contre la corruption.

5.2 Fourniture d'un appui aux pays afin qu'ils mettent en œuvre les engagements pris au titre de la Convention et dans le cadre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption et facilitation du suivi des recommandations formulées par le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention.

5.3 Fourniture d'un appui fonctionnel pour le lancement de la deuxième phase du Mécanisme d'examen de l'application.

5.4 Sensibilisation afin de faire connaître les mesures nationales et multilatérales de lutte contre la corruption, y compris par l'application de la Convention.

4. Prévenir et combattre le terrorisme

Résultat 1. Efficacité et responsabilité accrues des réponses de justice pénale afin de lutter contre toutes les formes de terrorisme, y compris son financement

1.1 Capacités accrues des systèmes de justice pénale à détecter les infractions liées au terrorisme, enquêter sur celles-ci, à en poursuivre les responsables et à les juger efficacement.

1.2 Capacités accrues des États Membres à réadapter et à réintégrer efficacement les personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme.

Résultat 2. Coopération internationale accrue afin de prévenir, de détecter et de juger les affaires liées au terrorisme

2.1 Capacités accrues des fonctionnaires de justice pénale et autres luttant contre le terrorisme à coopérer efficacement sur le plan pénal dans les affaires liées au terrorisme avec les pays étrangers, y compris dans le cadre de l'entraide judiciaire.

2.2 Capacités accrues des fonctionnaires nationaux travaillant dans les domaines du renseignement, de la justice pénale et de la sécurité des frontières à coopérer avec les pays étrangers pour détecter les actes de terrorisme et les contrer.

Résultat 3. Application plus répandue et plus efficace de mesures de prévention de la radicalisation violente qui soient respectueuses des droits humains, avec une attention particulière pour la protection des enfants, des jeunes, des femmes, des victimes du terrorisme et des groupes vulnérables, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

3.1 Formation des fonctionnaires de justice pénale et autres à la prévention de la radicalisation violente.

3.2 Moyens donnés aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux groupes vulnérables afin de renforcer leur résilience face à la radicalisation violente.

3.3 Fourniture d'un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de réponses fondées sur des données factuelles afin de rendre justice aux victimes du terrorisme et de les réhabiliter.

Résultat 4. Mise en œuvre et adoption du cadre juridique international de lutte contre le terrorisme et d'autres normes pertinentes

4.1 Appui, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, aux ratifications des instruments juridiques internationaux contre le terrorisme.

4.2 Fourniture d'une assistance juridique en vue de faciliter la mise en conformité avec le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme et d'autres normes pertinentes.

Résultat 5. Adoption et application accrues de politiques, stratégies et approches efficaces, respectueuses des droits humains et responsables afin de prévenir et de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent susceptible de conduire au terrorisme

5.1 Appui et appel en faveur de l'élaboration de politiques, stratégies et approches respectueuses des droits humains et fondées sur des données factuelles afin de prévenir et de combattre le terrorisme.

5.2 Facilitation d'une application accrue des politiques, stratégies et approches respectueuses des droits humains et fondées sur des données factuelles afin de prévenir et de combattre le terrorisme.

5. Prévention du crime et justice pénale

Résultat 1. Renforcement de l'accès à la justice pour tous et toutes grâce à des systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables et responsables, s'agissant des services de police, du ministère public et du système judiciaire

1.1 Fourniture d'un appui aux services de détection et de répression pour qu'ils assurent des services de police fondés sur les droits humains et prenant en compte les questions de genre et soient plus responsables envers la communauté.

1.2 Fourniture d'un appui afin de renforcer l'intégrité, la responsabilité et l'indépendance du système judiciaire.

1.3 Fourniture d'un appui au ministère public et aux tribunaux pour qu'ils assument leurs fonctions efficacement, dans le respect des droits humains des personnes en contact avec le système de justice pénale.

Résultat 2. Efficacité accrue des mesures de prévention du crime à l'échelon local et fondées sur les connaissances

2.1 Capacité accrue à élaborer et à appliquer des stratégies nationales et locales exhaustives de prévention du crime fondées sur des données factuelles.

2.2 Accès accru à des programmes et des interventions exhaustives de prévention du crime fondées sur des données factuelles qui ciblent les facteurs de risque du crime et de la violence.

2.3 Appui à l'intensification des initiatives de prévention destinées à la jeunesse, y compris les initiatives axées sur le sport et la famille, et l'autonomisation des jeunes pour qu'ils participent à la réduction de la criminalité et de la violence.

Résultat 3. Prévention de la violence à l'égard des femmes, et accès accru à une justice tenant compte des questions de genre pour les femmes et les filles victimes de violences ou en situation de vulnérabilité

3.1 Capacité accrue des professionnels de la justice pénale à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes, y compris les crimes sexistes.

3.2 Facilitation, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'élaboration et de l'application d'interventions exhaustives visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes, en partenariat avec tous les secteurs concernés et la société civile.

3.3 Fourniture de services de conseils juridiques afin de mettre la législation, les politiques et les cadres institutionnels relatifs aux violences à l'égard des femmes en conformité avec les normes internationales.

3.4 Fourniture d'une aide aux pays afin qu'ils tendent vers l'équilibre entre les genres dans le secteur de la justice pénale, en particulier aux niveaux de la prise de décisions et de la direction, et que le secteur de la justice prenne mieux en compte les questions de genre.

Résultat 4. Renforcement des mesures visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants, y compris de la part des groupes terroristes et extrémistes violents, et accès accru à la justice pour les enfants

4.1 Fourniture de services de conseils juridiques afin de mettre la législation, les politiques et les cadres institutionnels en conformité avec le droit international et les normes des Nations Unies applicables.

4.2 Capacités accrues des institutions et des acteurs clefs des systèmes de justice, de sécurité, de protection sociale, d'éducation, de santé et de protection de l'enfance en ce qui concerne les stratégies et les mesures visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants.

4.3 Facilitation d'une meilleure coordination et d'une collaboration intersectorielle renforcée entre les systèmes de détection et de répression, de justice, de sécurité, de protection sociale, de santé, d'éducation et de protection de l'enfance, ainsi qu'avec les acteurs non gouvernementaux.

4.4 Capacités accrues des enfants et des personnes travaillant avec et pour eux de résister à la violence et/ou de réussir à réintégrer la société.

Résultat 5. Application de réformes pénales et pénitentiaires exhaustive et tenant compte des questions de genre en vue de réduire le recours excessif à l'emprisonnement, la surpopulation carcérale et d'autres problèmes rencontrés dans les prisons, y compris la radicalisation et l'extrémisme violent

5.1 Capacités accrues des professionnels de la justice pénale à recourir à des mesures non privatives de liberté dans les cas qui conviennent et à prononcer des condamnations proportionnées, l'objectif étant d'éviter le recours excessif à l'emprisonnement.

5.2 Amélioration de l'équipement des services pénitentiaires en vue d'assurer une détention sécurisée, sûre et humaine des prisonnières et des prisonniers, y compris des prisonnières et des prisonniers extrémistes violents, conformément aux normes internationales.

5.3 Amélioration des perspectives de réintégration sociale des coupables grâce à des milieux carcéraux propices à la réadaptation et à des services de soutien locaux.

Résultat 6. Meilleure application des engagements politiques mondiaux en matière de prévention du crime et de justice pénale

6.1 Appui au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale s'agissant de déterminer les mesures à prendre dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale au cours de la période 2021-2025, le suivi étant assuré par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

6.2 Fourniture d'un appui fonctionnel à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale afin de renforcer la coopération internationale sur des questions relatives à la prévention du crime et à la justice pénale, y compris en transposant les recommandations formulées par le quatorzième Congrès en initiatives politiques et opérationnelles innovantes et créatives.

6.3 Facilitation de la participation sans exclusive des parties prenantes intéressées, y compris d'autres commissions techniques du Conseil économique et social dont la Commission de la condition de la femme, ainsi que de la société civile, aux travaux de la Commission, notamment selon des modalités de participation à distance.